

- -25% de réduction pour l'inscription d'un second membre d'une même famille.

Merci d'apporter votre règlement au moment du premier cours (après le cours d'essai).

A prévoir pour l'inscription définitive

**Je reconnais être apte physiquement et ne pas présenter de contre-indications à la pratique de la danse.
J'apporterai un certificat médical au premier cours.**

Merci d'apporter votre règlement au moment du premier cours (sauf s'il s'agit du cours d'essai). Le règlement fait office d'inscription définitive et de réservation de ma place dans le cours pour l'année (pas de cours pendant les vacances scolaires ni les jours fériés).

J'ai bien noté qu'aucun remboursement n'est possible durant l'année pour quelque raison que ce soit.

J'ai bien pris connaissance et accepte les conditions générales dont je conserve une copie.

Date :

Signature de l'élève :

CONDITIONS GENERALES

1. L'inscription est ouverte aux personnes ne présentant aucune contre-indication à la pratique de la danse. Un certificat médical devra être donné lors du premier cours.
2. Toutes les informations relatives à l'élève communiquées lors de l'inscription sont exclusivement réservées à l'association et ne peuvent être communiquées à l'extérieur.
3. Un cours d'essai gratuit est proposé aux nouvelles adhérentes du cours choisi, dans la limite des places disponibles. La totalité de l'inscription devra être réglée soit après le cours d'essai, soit avant le second cours.
4. L'inscription annuelle est définitive. Aucun remboursement de la somme réglée pour le cours annuel ne pourra être réclamé et pour quelque raison que ce soit. L'inscription de l'élève rentre dans un quota d'élèves maximum à ne pas dépasser en cours, quota calculé en fonction de la superficie de la salle de danse. Une liste d'attente peut être établie s'il y a dépassement du nombre maximum.
5. L'inscription partielle (par cours, au trimestre ou au semestre) n'est pas possible. L'inscription annuelle couvre la période de septembre 2017 à juin 2018. Il n'y aura pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés. L'inscription comprend exactement 30 cours de 1h15 dans l'année.
6. Le règlement de l'inscription en plusieurs fois est admis. Il doit se faire en totalité dès l'inscription, avec mention de la date souhaitée d'encaissement au dos de chaque chèque.
7. En cas d'absence du professeur, le cours sera soit assuré par une remplaçante soit reporté à une date ultérieure. Dans ce cas, les élèves seront prévenues par mail et/ou téléphone. Un cours pourra être reporté en cas de maladie ou de contraintes exceptionnelles du professeur, ou dans le cadre de l'organisation d'événementiel lié à l'activité de danse du professeur.
8. L'élève a l'obligation d'adhérer à l'association du Monde 35. Cette adhésion qui s'élève à 30 € pour l'année scolaire 2017-2018 s'ajoute au règlement du cours annuel. L'adhésion couvre les frais d'assurance, bureautique et autres frais liés au bon fonctionnement de l'association.

9. Un gala de fin d'année aura lieu entre fin mai et la mi-juin en fonction de la disponibilité des salles de spectacle. **La participation au gala n'est pas obligatoire.** L'élève qui participera au gala de fin d'année devra trouver un costume de danse pour le gala. Des propositions seront faites par le professeur pour trouver le costume le plus adapté au budget de l'élève.